

ID: 045-200035764-20240223-A2024\_02-AR



## ARRETE Fermeture du gymnase de PATAY N° A2024\_02

## Le Président de Communauté de Communes Beauce Loirétaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46;

Considérant les dégâts causés par les forts vents du 22 février 2024 sur la couverture du gymnase d'Artenay;

Considérant que l'état de la couverture du gymnase nécessite une intervention pour s'assurer de la stabilité de certains matériaux ;

## **ARRETE**

**Article 1er** : Le gymnase d'ARTENAY est fermé au public à compter du vendredi 23 février 2024 à partir de 15h jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Toute entrée est formellement interdite.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Au représentant de l'Etat

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur place.

A SOUGY, le 23 février 2024

Le Président Thierry BRA